



PV D'ACCEPTATION DE RUPTURE DE MARIAGE

Par **Stef18**, le **12/12/2012** à **16:45**

Bonjour,

J'ai signé un PV d'acceptation avec mon ex-épouse, les avocats et le JAF, le 08/01/2010; l'ONC s'est tenu le même jour.

La clôture des débats a eu lieu le 22/10/2012, (en attente du résultat).

Si je sollicite un prêt professionnel en nom propre auprès de ma banque, la signature de mon ex-épouse est-elle nécessaire?

Dans l'attente de votre réponse.

Cordialement.